

Langue : FRANÇAIS

Original : Français



**GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**

**PROJET : PROJET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES
D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE (PRIASA)**

PAYS : SAO TOME ET PRINCIPE

RAPPORT D'EVALUATION

Date : juillet 2010

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : KANE Lamine Membres de l'équipe : BA NAYE Rita KROMER Jean Louis BOULANOUAR Bouchaïb SHALABY Hany YARO Mamadou BOULENGER Xavier Directeur pour le secteur : A. ABOU SABAA, OSAN Directeur régional : F. PERRAULT, ORWB
Révision par les pairs	Membres de l'équipe : N. KACEM (OSAN.2) T. BEDINGAR (OSAN.0) J.P. KALALA (OITC.1) L.C. TAWA, (ORVP.0) M. KANE (OSAN.2)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et Abréviations, Fiches de projet, Résumé du projet, Cadre logique axé sur les résultats, Calendrier d'exécution du projet	i-vi
I. Orientation stratégique et justification	1
1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays	1
1.2. Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3. Coordination de l'aide.....	2
II. Description du projet.....	3
2.1. Composantes du projet.....	3
2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	3
2.3. Type de projet	4
2.4. Coût du projet et dispositifs de financement.....	5
2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	6
2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet	6
2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	6
2.8. Principaux indicateurs de performance.....	7
III. Faisabilité du projet.....	7
3.1. Performance économique et financière.....	7
3.2. Impact environnemental et social	8
IV. Exécution	10
4.1. Dispositions en matière d'exécution.....	10
4.2. Suivi	11
4.3. Gouvernance	12
4.4. Durabilité	13
4.5. Gestion des risques	13
4.6. Développement des connaissances	13
V. Cadre Juridique	14
5.1. Instrument légal	14
5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque.....	14
5.3. Conformité avec les politiques de la Banque.....	15
VI. Recommandation	15

APPENDICES

Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs de Sao Tomé et Principe.....	16
Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD à Sao Tomé et Principe.....	17
Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays	18
Appendice IV. Carte de la zone du projet	19

VOLUME 2 (rapport séparé) : ANNEXES TECHNIQUES

Annexe A :	Agenda de développement du pays, aperçu du secteur et soutien des bailleurs de fonds.
Annexe B :	Soutien des arguments clés du rapport.
Annexe C :	Annexes techniques supplémentaires.

Equivalences monétaires (juillet 2010)

Unité monétaire	=	Dobra
1 UC	=	28.352 Dobras
1 UC	=	1,4789 \$EU
1 UC	=	1,20520 Euros

Année fiscale 1^{er} janvier – 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 ares

Sigles et abréviations

CATAP	=	Centre de perfectionnement agropastoral
EGP	=	Equipe de gestion du projet
CIAT	=	Centre de recherche agronomique et technologique
DGA	=	Direction générale de l'environnement
DGP	=	Direction générale des pêches
FIC	=	Fond d'investissement communautaire
GIE	=	Groupement d'intérêt économique
GIME	=	Groupe d'intérêt pour l'entretien routier
INAE	=	Institut national des routes
MAPDR	=	Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural
PAPAFPA	=	Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale
MARAPPA	=	Mer, environnement et pêche artisanale (ONG)
PGES	=	Plan de gestion environnementale et sociale
PRIASA	=	Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire
SNRP	=	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
STP	=	Sao Tomé et Principe

Fiche de projet

Fiche du client

DONATAIRE : République de Sao Tome et Principe

ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Agriculture,
des Pêches et du Développement Rural (MAPDR)

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	5 millions	Don FAD
Bénéficiaires	0,10	-
Gouvernement	0,16 million	-
COÛT TOTAL	5,26 millions	

Principales informations sur le financement de la BAD

Monnaie du don	7,39 millions d'USD ou 6,012 millions d'Euros ou 141,759 milliards de Dobras
TRF, VAN (scénario de base)	12%, 1,09 millions d'USD
TRE (scénario de base)	18,7%

**si applicable*

Durée – principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	2 juin 2010
Approbation du projet	Octobre 2010
Entrée en vigueur	Janvier 2011
Dernier décaissement	4 ^{ème} trimestre 2014
Achèvement	31 décembre 2014
Dernier remboursement	non applicable

Résumé du projet

Aperçu général du projet : Le Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire (PRIASA), d'une durée de quatre ans et d'un coût total de 5,26 millions d'UC dont 5 millions d'UC apportés par un don FAD, concernera les deux îles de Sao Tomé et de Príncipe. Les principaux résultats attendus dans le cadre de ce projet sont les suivants : (i) modernisation des principaux points de débarquement pour la pêche artisanale (Sao Paolo, Néves, Sto Antonio de Príncipe, Santana), (ii) réhabilitation, équipement et formation des personnels du laboratoire de contrôle de qualité des produits de la pêche, (iii) mise aux normes du marché à poissons de Sao Tomé, (iv) travaux de réhabilitation portant sur 27 km de pistes rurales, (v) réhabilitation et extension de 10 systèmes d'irrigation, (vi) construction de 6 magasins, 12 abris pour pépinières, 11 séchoirs solaires, (vii) mise en place de 6 unités de transformation des produits agricoles, (viii) travaux de réhabilitation et équipements, ainsi qu'appui à la formation, au niveau du Centre de formation aux techniques agricoles (CATAP) et de l'Institut de Recherche Agronomique (CIAT), (ix) sensibilisation et appui à la structuration et la formation d'associations et de GIE, et (x) mise en place d'un système de suivi, contrôle et surveillance des pêches. Le projet en réhabilitant ou construisant de manière participative un certain nombre d'infrastructures essentielles, tout en assurant le renforcement des capacités des acteurs concernés, favorisera non seulement la production alimentaire, mais contribuera aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier au niveau du désenclavement, de la nutrition et de la santé humaine, et de l'organisation sociale. Au total, ce sont plus de 13.000 personnes dont plus de la moitié de femmes qui bénéficieront directement des effets du projet. Au terme de celui-ci, il est attendu une production additionnelle de 4.000 tonnes de poissons et de 3.400 tonnes de produits vivriers et horticoles.

Evaluation des besoins : Le secteur rural occupe une place importante à Sao Tomé et Príncipe. En dépit de l'expansion des cultures vivrières et d'un potentiel productif avéré, le pays continue à dépendre fortement des importations. L'enquête d'analyse de la sécurité alimentaire réalisée en 2007 a montré qu'environ 36.000 personnes (22% de la population de STP) étaient en situation d'insécurité alimentaire. L'analyse des diverses contraintes a permis de faire ressortir en premier lieu les problèmes d'enclavement, d'irrégularité des approvisionnements et d'insuffisante conservation, valorisation et qualité des produits.

Valeur ajoutée pour la Banque Africaine De Développement : La Banque est engagée depuis plus de dix années dans le secteur rural à Sao Tomé et Príncipe, entre autre par l'appui au développement de l'élevage. En complément de cette intervention qui constitue déjà une contribution à la sécurité alimentaire, le PRIASA touchera les produits vivriers et halieutiques pour lesquels de nombreuses familles pauvres sont concernées. La Banque apportera en premier lieu son expertise en matière d'infrastructures rurales diversifiées, en conformité avec sa nouvelle stratégie du secteur agricole et de l'agro-industrie.

Gestion des connaissances : Le PRIASA à travers notamment sa composante « Renforcement des capacités des structures d'appui à la production » contribuera à la formation et à la consolidation des connaissances des différents acteurs, dont en premier lieu les producteurs et pêcheurs. L'appui apporté au centre de perfectionnement agropastoral permettra le renforcement des connaissances des acteurs ruraux. Le projet contribuera aussi au développement au sein de l'administration saotoméenne, d'une expertise spécifique dans le domaine de l'irrigation, ainsi qu'en matière de contrôle et de certification des produits alimentaires. Le projet assurera aussi une meilleure connaissance des ressources halieutiques et développera des actions d'adaptation aux changements climatiques ce qui permettra à la Banque d'accroître son expertise dans ce domaine, en milieu insulaire.

Cadre logique axé sur les résultats

Hierarchie des objectifs	Résultats attendus par secteur et thème	Couverture	Indicateur de performance Source et méthode	Echéancier indicatif pour la réalisation des objectifs	Hypothèse/risques
But du secteur / thème	Secteur / thème Résultats à long terme	Bénéficiaires	Indicateurs d'impact Résultats à long terme	Indicateurs cibles et échancier	Hypothèses / risques
Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire à STP et à la réduction de la pauvreté	<ol style="list-style-type: none"> Augmentation du taux de couverture en produits agricoles vivriers et de pêche locaux de la population à STP Réduction de la pauvreté et augmentation du revenu des producteurs et pêcheurs, et commerçants des produits agricoles et de pêches à STP 	<ol style="list-style-type: none"> Population de STP estimée à 169.000 hab. en 2010 dont 86.000 femmes Les producteurs et pêcheurs de STP et commerçants des produits agricoles et de pêche, soit environ 36% de la population de STP 	<ol style="list-style-type: none"> Réduction des importations des produits agricoles vivriers et de pêche à STP Diminution du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté <p><u>Sources</u> : SNRP, charte agricole, rapports PNUD, statistiques des Ministères</p>	<ol style="list-style-type: none"> La part des produits locaux dans la ration alimentaire passe de 60% en 2011 à 75% en 2016 La dépendance des importations des produits agricoles est réduite de 50% entre 2007 et 2015, et de 80% entre 2015 et 2025 Le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté passe de 53,8% en 2001 à moins de 33% en 2015 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Hypothèse</u> - Stabilité politique <u>Risques</u> - Instabilité et faiblesses institutionnelles Difficulté d'organisation collective des producteurs et des pêcheurs <u>Mesures d'atténuation</u> - Appui des partenaires au processus de développement économique et social du pays Démarche participative et renforcement des capacités
Objectif du projet	Résultats à moyen terme	Bénéficiaires	Indicateurs d'impact Résultats à moyen terme	Indicateurs cibles et échancier	Hypothèses / risques
Améliorer la disponibilité en produits agricoles et halieutiques par la réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales, et de pêche artisanale	<ol style="list-style-type: none"> Accroissement durable de la production de pêche artisanale et augmentation des productions irriguées Meilleure conservation, valorisation des produits agricoles et de la pêche Désenclavement des zones rurales Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des services d'appui 	<ol style="list-style-type: none"> Population de STP estimée à 169.000 hab. en 2010 dont 86.000 femmes Les producteurs et pêcheurs de STP et commerçants des produits agricoles et de pêche, soit environ 36% de la population de STP Populations, agriculteurs et maraîchers des six 6 zones concernées Structures concernées du MAPDR (DGP, CIAT, CATAP, etc.), et producteurs et pêcheurs des zones d'intervention 	<ol style="list-style-type: none"> Production additionnelle commercialisée de la pêche artisanale par an Productions additionnelles horticoles et vivrières commercialisée par an Nombre d'unités de conservation (froid) et de transformation nouvellement mises en services et fonctionnelles Nombre de producteurs bénéficiant de pistes praticables toute l'année Services de formation et de contrôle délivrés par l'administration accrues <p><u>Sources</u> : Rapports du projet, rapports des partenaires impliqués, rapport de revue à mi-parcours et rapport d'achèvement, enquêtes et statistiques des Ministères</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1.200 tonnes en 2012 4.000 tonnes en 2014 1.200 tonnes en 2012 3.400 tonnes en 2014 7 unités en 2012 13 unités en 2014 1.500 personnes en 2012 4.400 personnes en 2014 1 bureau de contrôle de la qualité des produits de la pêche est fonctionnel à Sao Tomé en 2014 le CATAP est en mesure d'accueillir et de former des producteurs dès 2012 le CIAT est en mesure de conserver des semences améliorées et d'accroître le contrôle sur la qualité des produits dès 2013 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Hypothèses</u> 1. L'appui politique à la sécurité alimentaire est maintenu indépendamment des changements au niveau du GVT Adhésion des producteurs et pêcheurs et commerçants aux objectifs et activités du projet Mobilisation des structures publiques et ONG dans la mise en œuvre des activités du projet <u>Risques</u> Pays insulaire et faiblesses institutionnelle et organisationnelle et en ressources humaines <u>Mesures d'atténuation</u> - EGP recrutée et autonome Partenariats établis avec différentes structures et projets Accompagnement dans la structuration des pêcheurs Renforcement des capacités des différents acteurs

Activités / Ressources	Résultats à court terme	Bénéficiaires	Indicateurs Résultats à court terme	Indicateurs cibles et échéancier	Hypothèses / risques
<p><i>1. Composante I : Réhabilitation et construction d'infrastructures rurales (3,20 millions d'UC)</i></p> <p>1.1 Réhabilitation et construction d'infrastructures de pêche</p> <p>1.2 Réhabilitation et construction d'infrastructures agricoles</p>	<p>1.1 Marchés, points de débarquement, chambres froides, et fabriques de glace réhabilitées ou construites</p> <p>1.2 Pistes rurales, réseaux d'irrigation, magasins, séchoirs, abris pour pépinières, unités de transformation réhabilités ou construits</p>	<p>1.1 Population des îles de Sao Tomé et de Principe</p> <p>1.1 et 1.2 Opérateurs du secteur (60% de femmes) constitués de commerçants, de transformateurs de poissons, de mareyeurs ; agriculteurs et maraîchers des six 6 zones concernées</p>	<p>1.1.1 Nombre de points de débarquement de pêche réhabilités</p> <p>1.1.2 Nombre de marchés réhabilités et/ou équipés</p> <p>1.1.3 Nombre d'unités de froid et de fabriques de glace installées</p> <p>1.2.1 longueur de pistes rurales réhabilitées ou aménagées</p> <p>1.2.2 Superficies irriguées nouvellement desservies</p> <p>1.2.3 Nbre de magasins construits</p> <p>1.2.4 Nombre d'abris construits</p> <p>1.2.5 Nombre de séchoirs construits</p> <p>1.2.6 Nombre d'unités de transformation mises en place</p>	<p>1.1.1 1 en 2012 2 en 2014</p> <p>1.1.2 1 marché en 2012 2 marchés en 2014</p> <p>1.1.3 2 unités, 1 fabrique en 2012 4 unités, 3 fabriques en 2014</p> <p>1.2.1 10 km en 2012 27 km en 2014</p> <p>1.2.2 120 ha en 2012 340 ha en 2014 (10 réseaux)</p> <p>1.2.3 3 en 2012, 6 en 2014</p> <p>1.2.4 6 en 2012, 12 en 2014</p> <p>1.2.5 5 en 2012, 11 en 2014</p> <p>1.2.6 3 unités en 2014 6 unités en 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> - pas d'imprévus techniques majeurs lors des travaux - entreprises recrutées compétentes et performantes - participation des GIME aux travaux d'entretien des pistes • <u>Risques</u> <ul style="list-style-type: none"> - retard dans l'exécution des différents chantiers • <u>Mesures d'atténuation</u> <ul style="list-style-type: none"> - modes d'acquisition adaptés - synergie avec programmes UE (pistes) et PAPAFPA (FIC) - assistance technique spécialisée
<p><i>2. Composante II : Renforcement des capacités des structures d'appui à la production (1,22 millions d'UC)</i></p> <p>2.1 Renforcement du contrôle de la pêche et des capacités des pêcheurs</p> <p>2.2 Renforcement des services d'appui à la production agricole et des organisations de producteurs</p> <p>2.3 Renforcement du Ministère de tutelle</p>	<p>2.1 Centre de suivi et de surveillance des pêches construit, laboratoire de contrôle de qualité réhabilité et équipé, et actions de suivi et formation menées</p> <p>2.2 Locaux du CIAT et du CATAP réhabilités et équipés, et actions de formation et de structuration menées</p> <p>2.3 Expertises et moyens renforcés au sein du MAPDR</p>	<p>2.1 Personnel de la DGP concerné, pêcheurs et mareyeuses</p> <p>2.2 Personnel du CATAP et du CIAT concerné, producteurs concernés, ONG impliquées dans la formation</p> <p>2.3 Cadres et techniciens du MADPR</p>	<p>2.1.1 Centre de surveillance et laboratoire contrôle construits</p> <p>2.1.2 Monitoring des captures réactivé et cadre législatif pour contrôle mis en place</p> <p>2.1.3 Nombre de pêcheurs et mareyeuses encadrés et formés</p> <p>2.2.1 Locaux annexes CATAP et CIAT réhabilités et fonctionnels</p> <p>2.2.2 Nombre d'associations de producteurs formées</p> <p>2.3 Nombre de techniciens du MAPDR formés</p>	<p>2.1.1 1 centre surveillance et 1 labo contrôle construits en 2013</p> <p>2.1.2 1 système statistique et 1 cadre législatif en place en 2014</p> <p>2.1.3 400 en 2012 (50% femmes) 1200 en 2014 (50% femmes)</p> <p>2.2.1 locaux annexes CATAP et CIAT réhabilités / équipés en 2014</p> <p>2.2.2 20 associations suivies et formées en 2012, 45 en 2014</p> <p>2.3 50 agents formés en 2012 100 agents formés en 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> - producteurs et pêcheurs sont réceptifs aux formations - les ONG et firmes effectuent des prestations de qualité • <u>Risques</u> <ul style="list-style-type: none"> - faiblesse des associations - difficultés à structurer le secteur de la pêche artisanale • <u>Mesures d'atténuation</u> <ul style="list-style-type: none"> - recrutement de MARAPPA - recours à des ONG locales - recrutement animateurs FIC
<p><i>3. Composante III : Gestion du projet (0,84 million d'UC)</i></p> <p>3.1 Gestion administrative et financière du projet</p> <p>3.2 Audit financier et comptable</p> <p>3.3 Suivi évaluation</p>	<p>3.1 Gestion du projet réalisée selon les normes requises</p> <p>3.2 Audit réalisé et validé pour chaque exercice dans les délais</p> <p>3.3 Situation de référence et système de suivi-évaluation informatisé opérationnel</p>	<p>3.1 EGP MAPDR et structures partenaires du projet dont FIC</p> <p>3.2 GVT et BAD</p> <p>3.3 GVT et BAD</p>	<p>3.1 Nombre et régularité des rapports d'activités du projet</p> <p>3.2 Nombre de rapports d'audit</p> <p>3.3 Rapport de la situation de référence et d'impact à mi-parcours et final, rapports de suivi-évaluation</p> <p><u>Sources</u> : conventions et contrats signés, rapports de supervision, rapports d'activités, rapport des bureaux de contrôle, rapport de revue à mi-parcours et d'achèvement</p>	<p>3.1 quatre rapports trimestriels et un rapport annuel disponibles chaque année</p> <p>3.2 un rapport d'audit est produit par année avant le 30 juin</p> <p>3.3.1 un rapport de la situation de référence est produit en 2011</p> <p>3.3.2 indicateurs de performance du projet actualisés chaque trimestre</p> <p>3.3.3 un rapport de revue à mi-parcours et un RAP sont produits respectivement en 2013 et 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> - agents EGP recrutés performants - ressources de contrepartie disponibles à temps - coordination et partenariat avec DGP, INAE, FIC, DGA • <u>Indicateurs de risque</u> <ul style="list-style-type: none"> - respect du calendrier prévisionnel - nombre de dossiers approuvés - taux de décaissement • <u>Mesures d'atténuation</u> <ul style="list-style-type: none"> - appui du CNP BAD basé à STP - missions de lancement et de supervision, AT ponctuelle - modes d'acquisition adéquats

Calendrier d'exécution du projet

	2010				2011				2012				2013				2014				2015	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
1 ACTIVITES INITIALES																						
<i>Négociations et Approbation du don</i>			X																			
<i>Signature du Protocole accord de don et Mise en vigueur</i>																						
<i>Publication de l'Avis général sur les acquisitions</i>																						
2 ACTIVITES DE MISE EN PLACE DE L'EGP																						
<i>Recherche et location locaux de L'EGP</i>																						
<i>Recrutement personnel de L'EGP</i>																						
<i>Mission de lancement du PRIASA</i>							X															
<i>Acquisitions biens de L'EGP (véhicules, bureautique, informatique, etc.)</i>																						
<i>Conventions avec les structures partenaires (FIC, DGP, DGA)</i>																						
3 ACTIVITES INFRASTRUCTURES VOLET PECHE ARTSANALE																						
<i>Etude des infrastructures de pêche</i>																						
<i>Aménagement marchés Sao Tomé et Santana</i>																						
<i>Travaux et équipement Praia Benga (Neves)</i>																						
<i>Travaux Praia Gamboa (Sao Paulo)</i>																						
<i>Installation chambre froide Sto Antonio (Principe)</i>																						
4 ACTIVITES INFRASTRUCTURES AGRICOLES																						
<i>Etude de faisabilité des diverses infrastructures et unités</i>																						
<i>Réhabilitation des pistes rurales par GIME et suivi par INAE</i>																						
<i>Réhabilitation des réseaux d'irrigation</i>																						
<i>Construction magasins, abris, séchoirs</i>																						
<i>Mise en place unités de transformation</i>																						
<i>Suivi et contrôle des travaux et infrastructures par FIC</i>																						
5 RENFORCEMENT CAPACITES APPUI A LA PRODUCTION																						
<i>Sensibilisation et accompagnement pêcheurs (MARAPPA)</i>																						
<i>Travaux labo pêche, centre de suivi</i>																						
<i>Acquisition motos et équipements pour statistiques pêche</i>																						
<i>Structuration producteurs (animateurs FIC et ONG)</i>																						
<i>Travaux, équipements et formation CATAP</i>																						
Travaux, équipement et formation CIAT																						
<i>Acquisition équipement pour MAPDR</i>																						
6 GESTION DU PROJET																						
<i>Mise en place système comptable et manuel procédures</i>																						
<i>Etablissement situation référence et mise en place système SE</i>																						
Audit annuel des comptes																						
<i>Evaluation d'impact et de revue à mi-parcours</i>														X								
<i>Rapport d'achèvement FAD et Gouvernement</i>																						X

SAO TOME ET PRINCIPE

**PROJET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'APPUI
A LA SECURITE ALIMENTAIRE (PRIASA)**

RAPPORT D'EVALUATION

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition de don d'un montant de 5 millions d'UC à la République de Sao Tomé et Príncipe pour le financement du Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire.

I. Orientation stratégique et justification

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), établie pour la période 2000-2015, vise la réduction de la pauvreté de moitié avant 2010, l'atteinte d'un taux de croissance annuel du PIB en termes réels de 5%, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités, la réduction des écarts au niveau social et de la situation de genre, entre les districts, entre l'île de Sao Tomé et la région autonome de Príncipe, et entre la région rurale et urbaine. La SNRP, telle que déclinée en programme d'actions, renferme dans ses priorités, la promotion de la sécurité alimentaire à travers l'augmentation de la production domestique et la réduction de la dépendance extérieure et l'amélioration des infrastructures de base. La stratégie d'intervention de la Banque à STP, au cours de la période du FAD XI (2005-2009), a reposé sur deux piliers à savoir : i) la réduction de la pauvreté en milieu rural par la diversification de la base productive et l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base, et ii) la promotion de la gouvernance en matière de gestion des finances publiques par la gouvernance politique et économique, la viabilité du cadre macroéconomique et la mise en œuvre effective de la SNRP. La stratégie intérimaire d'assistance du Groupe de la Banque couvrant la période 2010-2011, a retenu les deux piliers suivants en continuité avec la précédente stratégie : i) renforcement des capacités de l'administration publique, et ii) appui à la sécurité alimentaire. Le PRIASA s'appuie donc sur les priorités de la SNRP et du DSP intérimaire, en visant de manière spécifique la sécurité alimentaire à travers le développement des infrastructures. Sa conception repose sur la stratégie de la Banque pour le secteur agricole pour la période 2010-2014.

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

Le secteur rural occupe une place importante à Sao Tomé et Príncipe. On estime que près d'un tiers de la population exerce une activité dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. La contribution du secteur agricole au PIB est de l'ordre de 19%, avec le cacao comme principal produit d'exportation. Sao Tomé et Príncipe est relativement riche en ressources naturelles et possède un potentiel certain, avec des sols fertiles et de bonne qualité, un potentiel halieutique annuel estimé entre 23.000 et 29.000 tonnes, des disponibilités en eau durant la saison sèche, des températures moyennes voisines de 25°C et une variété de microclimats. Malgré tous ces atouts, STP fait encore partie des pays les moins avancés, avec un faible revenu, un déficit vivrier et un PIB par habitant se situant autour de 390 USD. L'enquête d'analyse de la sécurité alimentaire réalisée en 2007 a montré qu'environ 36.000 personnes (22% de la population de STP) étaient en situation d'insécurité alimentaire. En dépit de l'expansion des cultures vivrières et d'un potentiel productif avéré, le pays continue à dépendre fortement des importations. L'analyse des diverses contraintes a permis de faire ressortir en premier lieu les problèmes d'enclavement, d'irrégularité des approvisionnements, et d'insuffisante conservation et valorisation des produits. Il s'y ajoute le faible

développement des infrastructures avec des coûts structurellement très élevés affectant la compétitivité de tous les secteurs de l'économie, ainsi que la faiblesse des capacités des ressources humaines. Cette situation a amené la Banque à considérer Sao Tome et Principe comme un Etat fragile, qui devrait bénéficier des facilités qui sont offertes par la Facilité des Etats fragiles, notamment d'un appui ciblé dans le cadre de son guichet III. Le PRIASA compte doter les communautés d'infrastructures appropriées et les appuyer à mieux s'organiser pour qu'elles puissent disposer et écouler régulièrement des produits agricoles et de la pêche, de meilleure qualité et en quantités accrues. La Banque, en synergie, et dans le prolongement des actions menées par d'autres partenaires (FIDA, FAO, UE, PNUD, AFD, PAM, etc.), apportera une contribution spécifique dans le domaine des infrastructures rurales et de l'organisation communautaire. Il faut souligner que le Gouvernement a récemment pris d'importantes mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires dans le pays. Il s'agit notamment de la loi sur le code des marchés publics, de la mise en place d'un système intégré et informatisé de gestion des finances publiques et de l'adoption du nouveau code d'investissement.

1.3. Coordination de l'aide

L'aide publique au développement représente 80% du PIB de STP. En dépit de cette importance, STP ne dispose pas d'une structure organisée, ayant des données et d'informations lui permettant d'analyser et d'assurer la gestion et le suivi de cette aide. En début 2007, les autorités de STP ont approuvé la création du cabinet de coordination et de gestion de l'aide (CCGA) placé sous la double tutelle du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Communautés, et du Ministère du Plan et des Finances. En dépit de la création de cette structure, la coordination et la complémentarité des interventions se sont surtout développées entre partenaires notamment avec le FMI et la BM, lors des missions sur le terrain ou par des échanges par téléphone ou internet. Les partenaires présents à Sao Tomé (PNUD et le système des Nations unies qui abrite le Bureau du programme de la Banque à STP, quelques partenaires bilatéraux, comme le Portugal, le Brésil, la France, les USA à travers le Millenium Challenge Corporation (MCC), Taiwan) se réunissent périodiquement, ce qui facilite l'échange d'informations et la recherche de synergies en matière d'actions de développement. Dans le secteur rural au sens large (agriculture, élevage, pêche, environnement, etc.) l'intervention des différents partenaires se résume comme suit :

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
secteur rural	19,4%	81%	environ 30% des ménages ruraux
Parties prenantes – Dépenses publiques (programmes ou projets en cours)			
Gouvernement	Bailleurs de fonds	Montants	Période
5,4 millions d'USD	FAO	0,9 millions USD	2007-2010
	FIDA	13,4 millions USD	2003-2015
	BAD	5,89 millions USD	2007-2011
	PAM	7,7 millions USD	2006-2011
	AFD	0,94 millions USD	2009-2012
	PNUD	0,65 millions USD	2007-2010
	UE	2,39 millions USD	2007-2010
	Coop espagnole	7,98 millions USD	2008-2011
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques			Non
Existence d'un programme sectoriel global			Non

II. Description du projet

2.1. Composantes du projet

Tableau 2.1 : Composantes du projet

N°	Nom de la composante	Coût estimatif (UC)	Description des composantes
1	Réhabilitation et construction d'infrastructures rurales	3,20 millions d'UC	<p><i>Cette composante prend en charge tous les travaux d'infrastructures à développer au niveau du secteur de la pêche, du désenclavement et de l'équipement des zones de production, pour permettre l'accroissement des disponibilités en produits agricoles et halieutiques, ainsi que l'amélioration de la qualité des produits mis en marché. Les sites ont été identifiés par le MAPDR, en liaison avec les services concernés, sur la base de besoins exprimés par les populations, et jugés prioritaires.</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Pêche artisanale : modernisation marché Sao Tomé, 4 unités de froid, 3 fabriques de glace, 2 points de débarquement▪ 27 km pistes rurales, 10 réseaux d'irrigation (340 ha)▪ 6 magasins, 11 séchoirs, 12 abris pépinières, 6 unités de transformation
2	Renforcement des capacités des structures d'appui à la production	1,22 millions d'UC	<p><i>Cette composante vise à apporter l'accompagnement indispensable aux communautés concernées par les interventions physiques du Projet, pour leur permettre d'assumer l'entière responsabilité des activités initiées. Cette composante concerne aussi les actions engagées pour assurer un meilleur contrôle des produits et une meilleure prise en compte des questions environnementales.</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Réfection et modernisation de bâtiments pour l'analyse et le contrôle des produits (labo pêche et CIAT), pour la formation (CATAP), et le suivi des pêches (DGP)▪ Sensibilisation, structuration et renforcement des organisations de producteurs et pêcheurs (interventions MARAPPA, FIC et ONG)
3	Gestion du Projet	0,84 million d'UC	<p><i>Cette composante concerne la mise en œuvre et la coordination du projet, en vue de garantir la conduite de l'ensemble des activités dans le respect du calendrier, la bonne gestion des ressources allouées, ainsi que le suivi et la mesures des impacts et résultats.</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Fonctionnement de l'EGP▪ Gestion administrative et financière▪ Suivi-évaluation

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1 Les solutions techniques retenues reposent sur les critères et normes permettant d'assurer la durabilité des investissements consentis et une bonne appropriation par les bénéficiaires. Elles ont également pris en compte les leçons issues de réalisations similaires, en se basant sur des modes de conception adaptés aux conditions locales et insulaires. Les pistes rurales seront réhabilitées selon les normes définies par l'INAE, en privilégiant l'utilisation de matériaux locaux et les compétences locales (GIME). Les options retenues se justifient par un faible coût d'entretien ne nécessitant pas une grande technicité.

2.2.2 En matière d'irrigation, les travaux consisteront à (i) restaurer le point de captage en rivière ; (ii) réhabiliter le transport de l'eau jusqu'à la zone d'utilisation (canaux ou conduites) ; (iii) construire des réservoirs de stockage ; et (iv) mettre en place le réseau de distribution à l'aval du réservoir (conduites enterrées). L'option de l'irrigation gravitaire sera largement privilégiée, tirant profit des nombreux reliefs et limitant les charges de

fonctionnement et les difficultés de gestion du fait du non recours à des dispositifs de pompage.

2.2.3 Pour la pêche artisanale, le type et la dimension des infrastructures retenues (marchés, points de débarquement, chambre froide, machines à glace, etc.) ont été adaptés aux capacités des bénéficiaires, en tenant compte des contraintes de gestion et sur la base des expériences passées. Il a été tenu compte des insuffisances du réseau électrique national, en privilégiant les sites desservis en énergie et en prévoyant sur certains sites des dispositifs d'appoint sous forme de générateurs thermiques. La construction et l'équipement d'unités de production de glace constitue aussi un palliatif aux incertitudes de l'alimentation en courant électrique. En matière de conservation du poisson, le salage et séchage naturels constitue une option « non énergétique » assez bien introduite dans les mœurs.

Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

Solution de substitution	Brève description	Cause du rejet
Production vivrière en pluvial	Produire les cultures vivrières strictement en mode pluvial	Malgré une pluviométrie moyenne abondante, STP connaît des périodes de sécheresse de plus en plus longues qui constituent une contrainte nouvelle aux productions vivrières, notamment dans la zone nord de l'île de Sao Tomé.
Stocker, conditionner et commercialiser le poisson hors chaîne de froid	Transporter, commercialiser et consommer le poisson en frais, salé et séché ou fumé.	La commercialisation du poisson frais pose de sérieux problème d'hygiène alimentaire à cause des délais longs de transport. Le salage et fumage limitent les options de préparation aux consommateurs, et nécessitent des améliorations pour une meilleure salubrité, surtout que le fumage contribue à la destruction de l'environnement.
Commercialiser les produits de pêche et vivriers individuellement	Organiser la production agricole et la pêche artisanale, et l'écoulement de leurs produits de manière individuelle.	L'organisation des producteurs et pêcheurs dans des GIE ou associations, améliorera l'efficacité de la chaîne des valeurs. L'utilisation et l'entretien communautaire des infrastructures et des équipements seront optimisés. La production et la commercialisation à l'échelle individuelle prive les producteurs des bénéfices des économies d'échelle.
Réhabiliter les pistes en faisant appel à des entreprises	Elaborer les dossiers d'appel d'offres, recruter des entreprises par appel d'offres, et faire réaliser les travaux	Les GIME, formées et équipées avec l'appui du Gouvernement et de l'UE, ont en charge l'entretien des pistes de STP, et sont en mesure d'effectuer les travaux de réhabilitation envisagés. Cela permettra une meilleure appropriation et une plus grande efficacité que si les travaux étaient effectués à l'entreprise.
Approche ciblée sur un sous-secteur (irrigation, pêche, etc.)	Cibler uniquement les cultures vivrières ou uniquement la pêche	Les opportunités d'offres de produits alimentaires pour résoudre le problème de sécurité alimentaire sont limitées à Sao Tome et Principe. L'approche intégrée, qui permet de capitaliser toutes les possibilités de l'île (productions végétales et halieutiques) a été choisie. Il faut cependant noter que, pour l'alignement sur la stratégie agricole de la Banque, les activités à financer sur les ressources de la Banque, concernent l'amélioration des infrastructures de production et de commercialisation agricole.

2.3. Type de projet

Le PRIASA est une opération d'investissement financée par un Don FAD. L'approche d'un appui budgétaire sectoriel est actuellement prématurée compte tenu d'une part de la faiblesse globale de la capacité institutionnelle du secteur, et du profil de gouvernance dont l'évaluation n'est pas favorable à la mise en place d'un appui budgétaire sectoriel.

2.4. Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, hors taxes et droit de douanes, est estimé à 5,26 millions d'UC, soit environ 7,78 millions d'USD. Ce coût se répartit en 2,48 millions d'UC (soit 3,68 millions d'USD) en devises (47%) et 2,78 millions d'UC (soit 4,10 millions d'USD) en monnaie locale (53%). Il comprend une provision de 5% pour les imprévus physiques et une provision pour la hausse annuelle des prix estimée à environ 3%. Le montant total des ressources non allouées représente un peu moins de 10% du coût du projet.

2.4.2 Le projet sera financé conjointement par : (i) un don FAD pour 5 millions d'UC (95,0%), et (ii) le Gouvernement et les bénéficiaires pour 0,26 million d'UC (5,0%). La contribution du Gouvernement sera consacrée à la prise en charge d'une partie des salaires des cadres de l'administration intervenant dans le projet, et d'une partie des coûts de location des locaux mis à la disposition du projet. Les bénéficiaires apporteront notamment une contribution en main d'œuvre pour les infrastructures agricoles communautaires. Les tableaux suivants donnent la répartition des coûts par composante, par catégorie de dépenses et par source de financement, ainsi que le calendrier y afférent. Les coûts détaillés du projet par composante sont donnés en annexe B2 du rapport technique.

Tableau 2.3 : Coût estimatif par composante (en millions d'UC)

<i>Composantes</i>	<i>Coût en devises</i>	<i>Coût en M.L.</i>	<i>Coût total</i>	<i>% devises</i>
Réhabilitation et construction d'infrastructures rurales	1,29	1,58	2,87	45,0
Renforcement des capacités des structures d'appui à la production	0,67	0,44	1,11	60,6
Gestion du Projet	0,26	0,50	0,76	34,7
Total du coût de base	2,23	2,51	4,74	47,0
Provision pour aléas d'exécution	0,11	0,09	0,20	53,8
Provision pour hausse des prix	0,14	0,18	0,33	44,5
Coût total du projet	2,48	2,78	5,26	47,1

Tableau 2.4 : Sources de financement (en millions d'UC)

<i>Sources de financement</i>	<i>Coût en devises</i>	<i>Coût en M.L.</i>	<i>Coût total</i>	<i>% total</i>
FAD	2,48	2,52	5,00	95,0
Gouvernement	0,00	0,16	0,16	3,1
Bénéficiaires	0,00	0,10	0,10	1,9
Coût total du projet	2,48	2,78	5,26	100,0

Tableau 2.5 : Coût du projet par catégorie de dépense (montants en millions d'UC)

<i>Catégories de dépenses</i>	<i>Coût en devises</i>	<i>Coût en monnaie locale</i>	<i>Coût total</i>	<i>% devises</i>
Travaux	1,00	1,24	2,24	44,7
Biens	0,68	0,08	0,76	88,9
Services	0,47	0,53	1,00	46,7
Fonctionnement	0,08	0,33	0,41	20,5
Personnel	0,00	0,33	0,33	0,0
Total du coût de base	2,23	2,51	4,74	47,0
Provision pour aléas d'exécution	0,11	0,09	0,20	53,8
Provision pour hausse des prix	0,14	0,18	0,33	44,5
Coût total du projet	2,48	2,78	5,26	47,1

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (en millions d'UC)

<i>Composantes</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>Total</i>
Réhabilitation et construction d'infrastructures rurales	0,34	1,68	0,80	0,38	3,20
Renforcement des capacités des structures d'appui à la production	0,18	0,77	0,18	0,10	1,23
Gestion du Projet	0,29	0,17	0,21	0,17	0,84
Coût total du projet	0,80	2,62	1,18	0,66	5,26

2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

La zone du Projet couvre tout le territoire de Sao Tomé et Principe dont la superficie totale est de 1.001 km². L'île de Sao Tomé est subdivisée en 6 districts que sont Agua Grande, Mé-Zochi, Lobata, Lemba, Cantagalo et Caue. L'île de Principe comprend le district autonome de Pagué. Le climat est de type équatorial océanique, caractérisé par une pluviométrie moyenne de 3.200 mm par an, et une température moyenne de 26,5°C. Les activités du Projet concerneront l'ensemble du territoire à l'exception des deux réserves naturelles protégées qui totalisent 295 km². Les activités de pêche artisanale concerneront plus spécifiquement le marché de Sao Tomé et les sites de Sao Paulo, Néves, Santana et Sto Antonio de Principe. Les populations bénéficiaires visées par le Projet sont celles de STP, soit environ 160.000 personnes dont environ 7.000 sur l'île de Principe. De façon plus directe, le projet touchera près de 10.000 ruraux, 1.400 pêcheurs et 1.700 mareyeuses qui bénéficieront d'une amélioration du niveau des infrastructures et d'un renforcement de capacités. Il est attendu au terme du projet un accroissement des productions vivrières et horticoles de 3.600 tonnes, et des produits de la pêche de 4.000 tonnes.

2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

La mission d'identification a organisé trois ateliers pour s'entretenir respectivement avec les acteurs gouvernementaux, la société civile et les partenaires au développement. Les concertations avec l'administration, les ONG, les producteurs et les projets en cours ont été poursuivies lors des missions de préparation et d'évaluation, et de nombreuses visites ont été effectuées sur le terrain, tant sur l'île de Sao Tomé que sur l'île de Principe. Cette approche a notamment permis de mieux cerner les réalités du milieu insulaire, de bien évaluer les contraintes opérationnelles et de dégager les synergies possibles. Au cours de la mise en œuvre du projet, l'approche participative sera privilégiée et les groupes de producteurs et de pêcheurs seront pleinement associés à toutes les prises de décisions, et ils apporteront une contribution lors de la réalisation des infrastructures collectives. Ils bénéficieront tout au long du projet de formations et de l'accompagnement d'ONG expérimentées qui leur apporteront l'appui indispensable en matière de sensibilisation, d'information, d'organisation et de structuration. La société civile et les producteurs seront représentés au sein du comité de pilotage du projet.

2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 La conception du PRIASA a pris en compte les leçons tirées de l'exécution des opérations passées de la Banque à STP, dans les différents secteurs, et surtout des insuffisances et contraintes notées dans le cadre du projet en cours d'exécution dans le secteur agricole. De manière globale, il est souvent constaté des retards au niveau de l'exécution des projets, du fait notamment de processus d'acquisition insuffisamment maîtrisés et rendus difficiles par l'étroitesse des marchés et la difficulté d'intéresser des

firmes et entreprises étrangères. Au niveau institutionnel, l'instabilité constatée au niveau des ministères de tutelle et la modeste expérience des agents de l'administration en matière de gestion des projets, ont souvent constitué des contraintes à l'exécution des opérations. Enfin, l'expérience passée a clairement montré que le développement des innovations et l'appui à la structuration dans les différents secteurs exigent d'une part des solutions techniques adaptées aux capacités des acteurs et d'autre part un accompagnement soutenu nécessitant l'intervention d'opérateurs et d'ONG spécialisés, présents sur le terrain et connaissant les réalités du milieu.

2.7.2 La conception du présent projet tient compte des leçons du passé, adopte des modes opératoires adaptés au contexte insulaire et ayant fait leur preuve, et s'appuie sur des structures expérimentées reconnues. Le PRIASA entend s'appuyer sur les meilleures pratiques, et s'insérer en complémentarité et synergie avec l'intervention d'autres partenaires. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il a été retenu : (i) le recrutement sur base concurrentielle d'une équipe légère qualifiée et expérimentée pour assurer la gestion du projet ; (ii) le recours au dispositif du Fonds d'investissement communautaires (FIC) mis en place dans le cadre des projets du FIDA, pour mettre en œuvre la réhabilitation ou la construction des infrastructures agricoles ; (iii) les réparations et travaux de réhabilitation au niveau des pistes rurales en faisant intervenir les groupes d'entretien routier (GIME) mis en place dans le cadre des projets de l'Union Européenne ; et (iv) l'intervention d'ONGs ayant fait leurs preuves d'efficacité, pour les actions d'animation et d'organisation des populations bénéficiaires du projet.

2.8. Principaux indicateurs de performance

Le suivi évaluation interne des activités du projet, et des indicateurs définis au niveau du cadre logique, sera assuré par le spécialiste de suivi-évaluation de la Cellule de gestion du projet, en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires et structures associés. Un accent particulier portera sur le ciblage des paramètres les plus pertinents pouvant être suivis et collectés en interne, et à la définition de ceux se rapportant spécifiquement aux femmes. Le suivi couvrira notamment : (i) le taux de réalisation des infrastructures (kilomètres de pistes réhabilitées, nombre d'infrastructures construites par type, etc.) ; (ii) les superficies bénéficiant de l'irrigation (hectares) ; (iii) le niveau des productions additionnelles (tonnes) ; (iv) l'organisation effective de l'encadrement et de la formation (nombre de personnes formées), (v) l'implication des femmes dans les instances de décision (pourcentage) ; etc. Ces indicateurs ont été mis en concordance avec les indicateurs sectoriels clés (ISC) mis en place par la Banque pour assurer un meilleur suivi global de ses opérations. Pour ce suivi et la collecte des données, il sera notamment mis à contribution l'équipe d'animation du FIC (infrastructures agricoles), les services et la base de données de l'INAE (pistes rurales), l'ONG MARAPPA (animation volet pêche) et le service de statistiques des pêches que le projet appuiera. Les différentes missions de supervision et les rapports d'activités périodiques rendront compte du niveau d'atteinte de chacun des indicateurs.

III. Faisabilité du projet

3.1. Performance économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

VAN (scénario de base)	VAN 1,09 millions d'USD au taux d'actualisation de 12%
TRE (scénario de base)	18,7%

3.1.1 Les performances économiques et financière ont été évaluées sur la base d'une période de durée de vie des investissements de 20 ans. Elles ont porté sur les résultats d'exploitation des principales activités retenues : marchés des produits vivriers, maraîchers et des produits de la pêche, pistes de désenclavement, magasins de stockage et de conservations, parcelles d'irrigation aménagées et unités de transformation mises en place. Avec l'appui du projet, les disponibilités mises en marché devraient passer pour les cultures vivrières de 150 à 980 tonnes, et pour les cultures maraîchères de 600 à 3.200 tonnes. Les différentes interventions du projet dans le domaine de la pêche (aussi bien en amont qu'en aval de la production), devraient permettre de faire passer le niveau des captures de 4.000 à 8.000 tonnes à la fin du projet. Les revenus additionnels générés par le projet s'élèvent en année de croisière à 1,125 millions US\$, provenant de la valeur nette de la production agricole et de pêche additionnelle commercialisée. En termes de rentabilité, le projet affiche un taux de rentabilité économique (TRE) de 18,7 % et une valeur actualisée nette (VAN) de 1,09 millions US\$ au coût d'opportunité du capital de 12%. Ce taux est jugé satisfaisant compte tenu de la nature du projet, dont les activités sont essentiellement des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire. Il ressort des tests de sensibilité du TRE que la diminution des recettes du projet de 10% aura un impact significatif sur le taux de rentabilité qui passerait à environ 12%. L'accroissement de 10% des coûts d'investissement ferait passer le TRE à 16%. Les hypothèses et calculs détaillés de l'analyse économique et financière se trouvent en annexe B7.

3.1.2 Le projet bénéficiera directement à environ 700 exploitations, appuyées dans le cadre de l'aménagement des périmètres irrigués, et indirectement à 1500 exploitations de la zone d'emprise des pistes de desserte réhabilitées, soit près de 40 % de la population des exploitations agricoles de la zone du projet. Les recettes en phase de croisière devraient passer pour les exploitations de vivriers de 1500 US\$ à l'ha à 2200 US\$ à l'ha ; pour les exploitations maraîchères, de 2000 US\$ à l'ha à 3000 US\$ à l'ha. Pour la pêche, les revenus par exploitation devront passer de 2600 US\$ par à 4500 US\$ en année de croisière.

3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 **Environnement** : De par sa portée sanitaire (amélioration de l'hygiène des produits), sa taille et ses incidences environnementales et sociales largement positives, le PRIASA est classé en catégorie environnementale II de la Banque. Les différentes activités mises en œuvre dans le cadre de l'appui à la sécurité alimentaire, en particulier celles relatives à la conservation et au contrôle des produits, contribueront à mettre à la disposition des consommateurs des produits plus diversifiées et de meilleure qualité. Les actions menées en matière de sensibilisation environnementale et d'appui au suivi et à la surveillance des pêches favoriseront la promotion de pratiques responsables. Concernant les impacts négatifs identifiés, ils sont pour la plupart liés à la réhabilitation ou la construction des infrastructures mais sont d'ampleur très limitée (bruit, poussière, sécurité). Le développement de l'irrigation pourrait favoriser le défrichement de zones arborées, tandis que la facilitation des accès par la réhabilitation des pistes pourrait entraîner un accroissement des coupes illicites de bois.

3.2.2 Conformément aux directives et politiques de la Banque, un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été élaboré et sera mis en œuvre concomitamment à la réalisation du projet, afin d'atténuer les éventuelles incidences négatives. C'est ainsi que : (i) *pour la pêche artisanale*, l'alimentation et l'écoulement des eaux seront pris en compte avant la réalisation des travaux ; il n'y aura pas d'utilisation de matériaux prohibés par les conventions signées par STP ; le ramassage des déchets régulièrement et/ou disposition dans des aires de collecte ou de réutilisation pour le compost ; la mise en place de comités de maintien des sites et la prise en charge des frais d'entretien ; la création d'une station météo marine pour le suivi des paramètres climatiques et l'alerte précoce ; (ii) *pour les infrastructures rurales*, le choix des pistes rurales se fera sur la base de la réhabilitation

d'anciens tracés et en évitant le déplacement des populations de la zone ; la réhabilitation et l'adaptation d'anciens réseaux d'irrigation gravitaire est favorisée ; la mise en place de conduites enterrées puisque les canaux en surface sont source de pollution ; mise en place de réservoirs de stockage en béton armé et d'un réseau de distribution à l'aval du réservoir, constitué de conduites enterrées (contrôle efficace de l'eau) en polyéthylène, avec une sortie vannée au niveau de chaque parcelle à desservir ; les systèmes d'irrigation par gravité seront privilégiés pour limiter autant que possible le recours au pompage (diesel ou mazout), dont la gestion est souvent délicate ; (iii) *pour les édifices de laboratoire* (déchets et liquides toxiques), il sera mis en place une décharge contrôlée et des incinérateurs dans les sites de laboratoire pour déchets toxiques. La Direction générale de l'environnement aura en charge le suivi de ce PGES, dont les grandes lignes sont présentées en annexe B8.

3.2.3 Changement climatique : Du fait de son caractère insulaire, de sa petite taille et de ses côtes basses à grande concentration humaine, STP est très vulnérable aux changements climatiques. De nombreuses activités socio-économiques s'effectuent sur la côte qui concentre bon nombre d'infrastructures. Le pays s'est doté en 2005 d'une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques qui a permis de faire un état des lieux sur les risques encourus et les mesures à entreprendre. L'accroissement des températures, l'augmentation du niveau de la mer et l'intensification des perturbations climatiques constituent des risques potentiels dont certains effets sont déjà observés. Les changements climatiques pourraient aussi avoir des conséquences sur la composition spécifique des ressources halieutiques et leur répartition. Dans le secteur agricole, la tendance au rallongement de la saison sèche et à l'intensification des pluies torrentielles constitue une menace potentielle pour la sécurité alimentaire et la tenue des sols. Parmi les mesures spécifiques qu'adressera le projet pour atténuer ces risques, il convient de citer celles liées à la sécurité en mer des pêcheurs grâce à la mise en service d'un centre de suivi et l'acquisition d'équipements pour les pêcheurs, l'attention portée lors de la conception et du dimensionnement du débarcadère de Néves, ainsi que les actions initiées en faveur du développement de l'irrigation.

3.2.4 Genre : L'enquête sur les conditions de vie des familles réalisée en 2000 a montré que la proportion de femmes chefs de famille atteignait presque 33% à STP, ce qui constitue un des taux les plus élevés en Afrique. En milieu rural, les femmes effectuent de multiples activités, et sont fortement représentées dans les secteurs de l'agriculture (transformation, commercialisation, etc.) et de la pêche (mareyeuses). L'analyse de la situation de la femme et de l'enfant à STP publiée par l'UNICEF en octobre 2009, révèle que les bonnes performances du pays en matière de développement humain et d'atteinte de certains OMD contrastent avec un tableau social relativement sombre caractérisé notamment par : la pauvreté des familles, le relâchement des responsabilités parentales à l'égard de l'enfant, la faible participation de l'enfant et de la femme, ainsi qu'une insuffisance des services sociaux de base que manifestent l'incidence élevée des maladies d'origine hydrique et la faiblesse du rendement interne de l'éducation de base.

3.2.5 Les femmes représentent plus de 90% des effectifs au niveau de la commercialisation du poisson, plus de 80% des commerçants des produits vivriers et maraîchers, et plus de 90% des opérateurs au niveau de la transformation artisanale des produits agricoles et halieutiques. Cette situation démontre la nécessité d'entreprendre des actions de promotion des femmes en milieu rural, au vu du rôle prépondérant qu'elles jouent au sein de la famille et de la société, afin qu'elles puissent aussi profiter des avantages du développement. Ainsi, le Projet, en plus de la réhabilitation des infrastructures de soutien à la production et à la transformation agricole et halieutique (marchés, sites de débarquement du poisson, débarcadères, magasins de stockage et de conservation, séchoirs, unités de transformation, etc.), appuiera les femmes à mieux s'organiser dans la production et dans la commercialisation, et aidera au développement des coopératives et associations féminines. Le projet systématisera la

représentation des femmes et des jeunes dans toutes les instances de concertation et de décision, de façon à ce qu'ils puissent pleinement défendre leurs intérêts et ainsi progressivement améliorer leur statut et renforcer leur pouvoir. Le projet, en collaboration avec l'Institut du genre, mettra également en œuvre des formations sur l'équité du genre à l'endroit des différentes parties impliquées (personnel du projet, services techniques, structures partenaires, ONG, etc.).

3.2.6 Social : La dynamisation et le désenclavement des zones de production vivrières, impulsés par le projet, constitueront une contribution au maintien des jeunes en zone rurale, et à la réduction des problèmes de chômage et de pauvreté des ménages et des enfants, fréquents dans les centres urbains. Plus globalement et de manière transversale, le projet prendra des mesures afin de s'assurer que les intérêts stratégiques et les besoins pratiques des plus vulnérables (femmes et jeunes) soient pris en compte. Des actions de sensibilisation sur le VIH SIDA seront également réalisées au niveau de la zone du projet, en faveur des populations bénéficiaires des activités du projet. En réhabilitant ou construisant un certain nombre d'infrastructures essentielles, tout en assurant le renforcement des capacités des acteurs concernés, le projet favorisera non seulement la production alimentaire, mais contribuera aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier au niveau du désenclavement, des conditions d'hygiène des produits mis en marché, et de l'organisation sociale. La mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du PRIASA contribuera sur une base durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à l'accroissement des revenus et partant à la réduction de la pauvreté des populations rurales de Sao Tomé et Principe.

3.2.7 Réinstallation forcée : Les activités du PRIASA n'induisent aucun déplacement de populations, ni leur réinstallation.

IV. Exécution

4.1. Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Modalités d'exécution : Le MAPDR sera l'organe d'exécution du projet, qui sera assisté d'une Equipe de Gestion du Projet (EGP) légère et autonome, pour l'exécution quotidienne des activités du PRIASA. Cette disposition tient compte des leçons du passé et de la recherche d'efficacité attendue. L'EGP disposera de locaux loués et équipés par le projet. Cette équipe sera recrutée sur une base concurrentielle, à l'issue d'un processus de recrutement avalisé par la Banque, et comprendra : un Ingénieur du Génie Rural, Coordonnateur de l'EGP, un Responsable du suivi-évaluation, un Comptable, un Assistant chargé de l'administration et de la passation des marchés, et du personnel de soutien (2 chauffeurs, 1 secrétaire, 1 planton et 1 gardien). Le recrutement de cadres bilingues (portugais / français) sera privilégié, pour faciliter les contacts avec la Banque et une meilleure maîtrise des procédures. La performance de l'EGP, et de chacun de ses membres sera particulièrement suivie par la Banque, grâce à l'instauration de contrats de performances évalués annuellement. Le projet s'appuiera sur les structures en place, notamment la Direction générale des pêches (DGP) pour le volet pêche artisanale, et le Fonds d'investissement communautaire (FIC) pour la conduite des travaux de réhabilitation ou de construction des infrastructures rurales avec la gestion financière y afférente. Un comité de pilotage présidé par le Ministre du MAPDR et rassemblant les principales parties concernées dont la société civile et les producteurs et pêcheurs, constituera l'instance supérieure d'orientation du PRIASA.

4.1.2 Acquisitions : Toute passation de marchés pour la fourniture de biens, travaux et services de consultants financée par la Banque se fera selon ses règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux (Edition de mai 2008) ou, selon les cas, selon ses règles et

procédures pour l'utilisation des consultants (Edition de mai 2008), à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque. La Direction du FIC aura en charge l'acquisition des biens, travaux et services se rapportant aux infrastructures agricoles communautaires (pistes rurales, réseaux d'irrigation, magasins, abris pour pépinières, séchoirs, unités de transformation, etc.) sur la base d'un manuel de procédures pour les travaux communautaires qui sera préalablement soumis à l'approbation de la Banque. Les autres acquisitions seront conduites par la cellule de gestion du projet, en liaison avec les services techniques concernés (DGP, CATAP, CIAT, etc.). Les modes détaillés de passation des marchés, ainsi que le tableau relatif aux acquisitions des travaux, biens et services, sont présentés à l'annexe B5.

4.1.3 Gestion Financière et Décaissements : En général, le système de gestion des finances publiques n'est pas utilisé dans la gestion administrative, financière et comptable des opérations d'investissements du secteur public financées par la Banque en STP. Cela est imputable aux contraintes humaines et institutionnelles qui ont engendré en général une faible capacité de gestion des administrations publiques y compris la modestie et en particulier la faiblesse des contrôles internes et externes. Cependant, les allocations annuelles du PRIASA seront enregistrées dans le budget de l'Etat ; le Ministre du Plan et des Finances en est l'Ordonnateur et à ce titre autorisera les transactions sur le compte du don du PRIASA en approuvant les demandes de retraits de fonds y relatives. L'EGP, et le FIC seront les organes de gestion administrative, financière et comptable du PRIASA. L'équipe de l'EGP comprendra un comptable qui sera recruté sur une base compétitive et qui disposera d'outils de gestion adéquats tels que un manuel de procédures de contrôle interne faisant ressortir la séparation organisationnelle des tâches de gestion administrative, financière et comptable, les différents plans des comptes, un logiciel paramétré correctement et la formation sur l'utilisation desdits outils. Ces instruments sont à mettre en place dès le démarrage du Projet. Sous la supervision du coordinateur, le comptable du projet tiendra des livres séparés où devront clairement apparaître toutes les opérations financées par le FAD et il fera la consolidation des comptes en utilisant l'information comptable transmise par le FIC. Tout le volet lié à la réhabilitation des infrastructures agricoles, y compris les réparations concernant les pistes rurales devant être mise en œuvre par le FIC ; la gestion administrative, financière et comptable des travaux et autres services y afférents incombera à ce dernier. Pour assurer l'exécution financière du projet, les flux des fonds ne passeront pas par le Trésor de l'Etat ; ils transiteront par la Banque Centrale avant d'atteindre le compte spécial ouvert au nom de l'EGP, auprès d'une banque commerciale agréée, destiné à recevoir les ressources du FAD. Ainsi, une partie des ressources du Don FAD sera versée dans le compte spécial, et servira à financer les dépenses de fonctionnement et les petites prestations. Ce compte servira également à alimenter un sous-compte logé au niveau du FIC et destiné au règlement des dépenses se rapportant aux infrastructures communautaires. A l'exception des dépenses du FIC, le règlement des dépenses se rapportant aux prestations des consultants, des entreprises et des fournisseurs, sera effectué le plus souvent par paiement direct.

4.1.4 Audits : Les organes de contrôle d'Etat (IGF et TDC) se réservent le droit de vérifier la gestion administrative, financière et comptable du projet. Un Cabinet d'audit externe indépendant et compétent vérifiera une fois par an la fiabilité des états financiers annuels consolidés et préparés par l'EGP, et appréciera le fonctionnement du système de contrôle interne de l'ensemble du projet, y compris celui du FIC. Il sera recruté selon les termes de référence et les procédures d'appel à la concurrence préconisés par la Banque. Les frais d'audit seront financés sur le Don FAD. Les rapports d'audit devront être impérativement transmis à la Banque chaque année, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice audité.

4.2. Suivi

Le PRIASA sera exécuté sur une période de quatre ans, à partir de janvier 2011. Dès que l'équipe de gestion du projet aura été recrutée, une mission de lancement sera effectuée par la

Banque, ce qui permettra de rappeler l'ensemble des dispositions prévues tant au niveau des règles et procédures que pour ce qui concerne les modalités d'exécution impliquant les différents partenaires. Le projet bénéficiera également de l'assistance du Bureau de Programme de la Banque à Sao Tomé et Principe, qui sera renforcé par un Chargé de programme pays et d'un personnel de soutien. La première année permettra la signature des conventions, le lancement des études, l'acquisition des biens, et le démarrage des premiers chantiers grâce notamment à l'appui du FIC. Le suivi évaluation interne des activités du projet, et des indicateurs définis au niveau de la matrice du cadre logique du projet, sera assuré par le responsable de du suivi-évaluation de l'EGP, en liaison avec les différents services et partenaires concernés (DGP, MARAPPA, FIC, INAE, CIAT, CATAP, etc.). Pour la mise en place du système de suivi évaluation, l'EGP bénéficiera au démarrage du projet de l'appui d'un consultant spécialisé qui aidera aussi à l'établissement de la situation de référence qui intégrera également les aspects environnementaux et sociaux. L'EGP produira des rapports trimestriels et annuels d'activités, faisant notamment ressortir les taux d'exécution des différentes composantes, en rapport avec les indicateurs de performance du cadre logique. Le suivi-évaluation externe sera assuré par la Direction des programmes et études (DPE) qui a en charge le suivi et la planification au sein du MAPDR. Au moins deux missions d'évaluation externe seront organisées chaque année. Le projet sera également supervisé par le FAD à travers des missions de supervision périodiques (objectif visé de deux supervisions par an). Une revue à mi-parcours sera réalisée au début de l'année 3, par l'intermédiaire d'un cabinet d'ingénieur-conseil. A la clôture du projet, la Banque et le Gouvernement produiront alors un rapport d'achèvement du PRIASA, dans les délais requis. Les principales étapes de la mise en œuvre sont résumées ci-après.

<u>Activités</u>	<u>Date / période</u>	<u>Responsables</u>
Approbation du Don	octobre 2010	FAD
Signature	novembre 2010	FAD/GVT
Mise en vigueur	décembre 2010	FAD/GVT
Recrutement de l'EGP	1 ^{er} trimestre 2011	GVT/FAD
Lancement de projet	mars 2011	FAD/GVT/EGP
Préparation des DP et DAO Cellule	1 ^{er} semestre 2011	EGP
Préparation des DP et DAO Pêche	mars 2011 – déc. 2011	DGP/EGP
Préparation des DP et DAO Infrastruct.	mars 2011 – déc. 2012	FIC/EGP/INAE
Réalisation des travaux et prestations	2011 – 2014	Entrepr./GIME/Firmes/EGP
Revue à mi-parcours	janvier 2013	FAD/GVT/EGP
Date de clôture du Projet	31 décembre 2014	EGP/GVT/FAD
Rapport d'achèvement	1 ^{er} trimestre 2015	FAD/GVT

4.3. Gouvernance

L'instabilité politique des dernières années et les faibles capacités des administrations ont été les principaux facteurs ayant contribué à la dégradation de la performance de STP en matière de gouvernance, avec comme conséquence les retards dans la réalisation des objectifs de développement du pays. Le Gouvernement se doit de poursuivre les réformes déjà engagées, notamment celles visant à: (i) renforcer la gestion des finances publiques et les contrôles interne et externe, (ii) reformer le système de passation des marchés, (iii) renforcer la transparence de la gestion des ressources naturelles, (iv) renforcer le développement du secteur du privé et du climat des affaires, et (v) renforcer l'Etat de droit. Le potentiel pétrolier et les ressources potentielles associées à son exploitation, sont venus recentrer la discussion autour du thème de la gouvernance, fondamentalement au niveau de la gestion des finances publiques. Dans le cadre de l'exécution du PRIASA, et en vue d'atténuer les risques inhérents liés aux insuffisances et à l'instabilité de l'administration, il a été opté de créer une Cellule de Gestion et de recruter l'équipe du projet sur une base concurrentielle. En matière de passation et de gestion des marchés, l'expertise du FIC sera mise à profit, comme celle de l'INAE pour

la conduite et le suivi des travaux portant sur les pistes rurales dont la réhabilitation sera confiée aux GIME.

4.4. Durabilité

4.4.1 La mise en œuvre des activités, supervisées par l'EGP, relèvera de groupements d'intérêt commun, d'associations et d'organisations existantes ou mises en place avec l'aide du projet. Ces communautés seront étroitement impliquées dans le processus de planification participative, et apporteront, suivant le type d'infrastructures, une contribution physique et/ou financière. Il sera privilégié un processus d'intervention à la demande, régi par un certain nombre de critères d'éligibilité, et reposant sur un engagement réel des populations concernées. Ces dernières bénéficieront de l'appui du projet pour renforcer leurs capacités, tant au niveau technique qu'organisationnel.

4.4.2 La question de la durabilité des actions mises en œuvre, notamment l'entretien et la gestion des infrastructures mises en place, constitue une préoccupation centrale dans la conception du projet qui se traduit notamment par deux composantes indissociables portant sur les « infrastructures physiques » d'une part, et sur le « renforcement des capacités » d'autre part. Cette question essentielle requière également toute l'attention du gouvernement qui s'est notamment traduite pour le réseau routier par la mise en place depuis 2005 d'une véritable politique de maintenance et d'entretien par le biais des GIME. Dans le secteur de la pêche artisanale, le gouvernement entend aussi promouvoir l'émergence de Groupements d'intérêt économiques (GIE) professionnalisés et pleinement responsabilisés, aptes à prendre en charge progressivement l'organisation des différents maillons de la filière, avec l'appui du PRIASA. Pour l'irrigation, la priorité accordée aux systèmes gravitaires sans dispositif de pompage garantit également des coûts récurrents largement soutenables. Les enquêtes et études de faisabilité qui seront menées avant toute intervention, et l'accompagnement prévu des producteurs par les animateurs du FIC et par des ONG expérimentées, visent en premier lieu à garantir à terme la durabilité des actions entreprises.

4.5. Gestion des risques

Les risques principaux identifiés pour la réalisation des objectifs du projet concernent (i) l'instabilité et les faiblesses institutionnelles, et (ii) la difficulté chronique de structurer le secteur de la pêche artisanale. L'instabilité institutionnelle pourrait jouer négativement à la fois sur le respect du calendrier et sur l'atteinte des résultats escomptés du projet. Ces risques seront toutefois minimisés par le fait que l'équipe du projet aura été recrutée sur une base concurrentielle et sera dotée d'une autonomie financière. Par ailleurs, le fait de confier la mise en œuvre des travaux communautaires au FIC, une structure relativement expérimentée et qui a fait ses preuves, limite le risque évoqué. En matière de pêche artisanale, le secteur reste à un stade faiblement organisé et cantonné à des pratiques assez individualistes qui ont peu évolué malgré l'intervention de différents projets. Les expériences passées en matière de gestion des infrastructures d'appui à la pêche seront prises en compte afin de garantir la pérennisation des investissements sur une base économiquement et socialement viable. La sensibilisation et l'accompagnement des acteurs demeurent indispensables pour appuyer la structuration du secteur. C'est dans ce sens que le projet fera appel à l'ONG MARAPPA, spécialisée dans le domaine de la pêche artisanale, pour faciliter l'organisation des différents acteurs.

4.6. Développement des connaissances

Le PRIASA à travers notamment sa composante « Renforcement des capacités des structures d'appui à la production » contribuera à la formation et à la consolidation des connaissances des différents acteurs, dont en premier lieu les producteurs et pêcheurs, grâce notamment à

l'appui apporté par des ONG spécialisées en matière de structuration et d'organisation. Plus spécifiquement le projet développera au sein de l'administration saotoméenne, une expertise spécifique dans le domaine de l'irrigation, grâce à des missions d'assistance technique et de formation. Dans le domaine du conditionnement, du contrôle et de la certification des produits, l'acquisition d'équipements spécifiques sera systématiquement accompagnée de la formation des techniciens spécialisés, incluant des séjours à l'étranger. Une dizaine de modules de formation seront mis en place et vulgarisés dans le cadre de l'appui apporté au Centre de perfectionnement agro-pastoral (CATAP), pour permettre aux producteurs d'élargir leurs compétences. La réactivation du système de statistiques sur les captures, assurera une meilleure connaissance des ressources halieutiques. L'élaboration d'un profil genre en agriculture, aboutira à une typologie précise des différents groupes de bénéficiaires et permettra de mieux connaître la place des femmes et des jeunes dans l'organisation de la production vivrière, et leur participation à d'autres activités associées. D'un point de vue méthodologique et opérationnel, la Banque capitalisera en matière d'approche et de procédures en milieu insulaire et dans le contexte d'un état fragile.

V. Cadre Juridique

5.1. Instrument légal

Un Don FAD sera accordé à la République de Sao Tomé et Principe pour cofinancer le Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire.

5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don : l'entrée en vigueur du don sera subordonnée à la signature du protocole d'accord de don.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement du don : Le premier décaissement des ressources du don sera subordonné à la satisfaction par le Donataire des conditions suivantes :

- (i) Fournir la preuve de l'ouverture d'un compte bancaire pour recevoir les ressources du don ;
- (ii) Procéder au recrutement sur une base concurrentielle, à l'issue d'un processus de recrutement avalisé par Banque, d'une Equipe de Gestion du Projet (EGP), qui comprendra un Ingénieur du Génie Rural (Coordonnateur de l'EGP), un Responsable du suivi-évaluation, un Comptable, un Assistant chargé de l'administration et de la passation des marchés, et du personnel de soutien. L'expérience et les qualifications de ce personnel devront être jugées acceptables pour le Fonds.

Autre condition

Mettre en place un Comité de Pilotage présidé par le Ministre de l'Agriculture de la Pêche et du Développement Rural (MAPDR) et comprenant en outre le Ministère du Plan et des Finances (MPF), le Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures (MTPI), la Direction Générale de l'Environnement, la Fédération Nationale des Associations de Producteurs Agricoles (FENAPA) et la Fédération des Organisations Non Gouvernementales (FONG).

5.3. Conformité avec les politiques de la Banque

Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

VI. Recommandation

La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition de don d'un montant de 5 millions d'UC au Gouvernement de la République de Sao Tomé et Principe pour financer le projet décrit ci-dessus.

Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs de Sao Tomé et Príncipe

São T. & Príncipe - Indicateurs de développement				
Indicateurs sociaux	São T. & Príncipe		Afrique	Pays en développement
	1990	2008 *		
Superficie (000 Km ²)	1		30 323	80 976
Population totale (millions)	0,1	0,2	985,7	5 523,4
Croissance annuelle de la population (%)	2,2	1,6	2,3	1,4
Espérance de vie à la naissance -Total (années)	62,3	65,6	54,5	65,7
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	81,7	71,9	83,9	53,1
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	53,0	54,0	39,6	78,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	63,0	80,7	55,0	39,0
Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)	71,0	86,0	83,0	76,0
Taux de scolarisation au primaire (% brut)	...	130,2	75,9	106,0
Ratio Filles/Garçons au primaire (%)	...	98,2	68,0	100,0
Taux d'analphabétisme (% de la population >15 ans)	...	87,9	38,0	26,6
Accès à l'eau salubre (% de la population)	...	86,0	68,0	62,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	...	24,0	38,0	33,0
Valeur de l'IDH (Rang sur 179 pays)
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)	...	13,3	3,3	...
São T. & Príncipe				
Indicateurs macroéconomiques	2000	2007	2008	2009**
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)	...	920	1 020	...
PIB (Million de dollars courant)	77	145	176	189
Croissance du PIB réel (% annuel)	70,6	6,0	5,8	4,0
Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)	67,6	4,3	4,1	2,4
Investissement intérieur brut (% du PIB)	26,1	31,4	28,6	37,1
Inflation (% annuel)	11,0	18,5	26,1	17,1
Solde budgétaire (% du PIB)	-27,3	120,4	14,6	12,6
Commerce, Dette extérieure & Flux financiers	2000	2007	2008	2009**
Variation en volume des exportations (%)	-63,7	-3,4	11,2	-1,7
Variation en volume des importations (%)	13,0	5,0	13,7	-1,4
Variation des termes de l'échange	86,0	-15,1	10,8	-4,9
Balance commerciale (Million de dollars E.U.)	-22,4	-60,1	-82,0	-78,8
Balance commerciale (% du PIB)	-29,3	-41,3	-46,5	-41,8
Solde des comptes courants (Million de dollars E.U.)	-13,4	-43,5	-50,8	-58,8
Solde des comptes courants (% du PIB)	-17,5	-29,9	-28,8	-31,2
Service de la dette (% des exportations)	21,8	1336,6	182,2	275,9
Dette extérieure totale (% du PIB)	400,7	105,8	69,6	40,4
Flux financiers nets totaux (Million de dollars E.U.)	36,2	12,6
Aide publique au développement nette (Mn de dollars E.U.)	34,9	36,0
Investissements nets directs (Million de dollars E.U.)	3,8	35,3
Réserves internationales (mois d'importations)	3,2	4,9
Développement du secteur privé et infrastructures	2000	2006	2007	2008
Temps requis pour démarrer une affaire (jours)	...	144	144	144
Indice de protection des investisseurs (0-10)	...	3,3	3,3	3,3
Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)	32,8	49,0	48,8	48,1
Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)	...	118,6	190,9	305,9
Routes asphaltées (% du total des routes)	68,1
Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km)

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

* Année la plus récente.

** Prévission

Dernière mise à jour : Octobre 2009

Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD à Sao Tomé et Príncipe

(Portefeuille actif au 12/07/2010)

<i>Secteur Titre du projet</i>	<i>Date approbation</i>	<i>Montant (UC)</i>	<i>Type</i>	<i>Taux décaissement %</i>	<i>Classement*</i>
SOCIAL EDUCATION Projet d'appui au développement des ressources humaines (PADRHU)	20/12/2002	3.500.000 500.000	Prêt Don	14,16 % 43,63 %	PPP PPP
AGRICULTURE ELEVAGE Projet d'appui au développement de l'élevage - Phase II (PADE II)	31/05/2006	4.000.000	Don	19,69 %	NON PP NON PPP
TOTAL		8.000.000		18,77 %	1 PAR / 2

* Classement (tiré du SAP) :
 PP Projet problématique
 PPP Projet potentiellement problématique
 PAR Projet à risque (projet classé PP ou PPP)

Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays

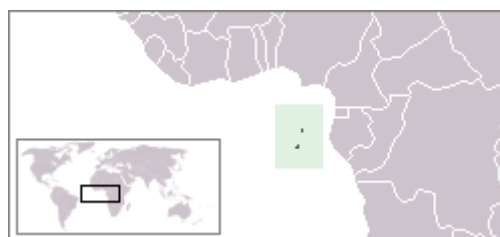
Les principaux domaines d'intervention des partenaires au développement de Sao Tomé et Principe sont résumés dans le tableau ci-après.

<i>Bailleurs</i>	<i>Domaines d'intervention</i>
UE	transport
BAD	élevage, ressources humaines
FAO	agriculture, stratégies, appui institutionnel, foncier, pêche
PAM	apport en vivres, éducation primaire
PNUD	adduction d'eau, habitat, assistance technique, environnement
FIDA	agriculture, filières bio, petite irrigation, pêche artisanale
AFD	appui aux filières
Coop. espagnole	petit élevage
Coop. japonaise	équipements pêche
Coop. taïwanaise	agriculture, santé, appui budgétaire
Banque mondiale	éducation, santé, renforcement des capacités
Coop. portugaise	éducation, santé, appui budgétaire
Coop. brésilienne	éducation, travaux publics
Coop. nigériane	pétrole

Au niveau des secteurs les plus concernés par le PRIASA, on citera en particulier les opérations menées par le FIDA et l'UE dans les domaines respectifs de l'agriculture et des pistes rurales. Le FIDA finance actuellement le **Programme d'Aide à la Petite Agriculture Familiale et à la Pêche Artisanale (PAPAFPA)** débuté en 2002 pour une période de 12 ans. Il s'agit d'un Programme qui propose de développer ses actions auprès des organisations professionnelles organisées, en mettant l'accent sur le développement des filières de production (cacao, café, vanille, poivre, pêche artisanale). Ce projet donne des résultats positifs, surtout au niveau de la production du cacao biologique, de la pêche artisanale et de l'alphabétisation, mais ne touche pas tout le territoire national. Le Fonds pour les infrastructures communautaires (FIC) a permis de lancer plusieurs projets de micro-infrastructures agricoles et sociales. Le FIC a été utilisé par d'autres partenaires (UE, coopération taïwanaise) pour la mise en œuvre de petits marchés à caractère communautaire, et apparaît comme un instrument institutionnel adapté au contexte insulaire. S'agissant de l'UE, il convient de souligner les résultats très positifs du **Programme de réhabilitation et d'entretien du réseau routier**, incluant les pistes. Ce programme a permis la restructuration depuis 2005 du secteur des transports et la mise en place de Groupes d'entretien des pistes (GIME) au niveau des différentes localités de STP. Trente deux GIME rassemblant près de 1.700 cantonniers ont été ainsi mis en place, formés et équipés, avec l'appui de l'UE ce qui permet d'assurer l'entretien régulier des routes et pistes, et la réalisation dans de bonnes conditions de travaux de réhabilitation ou encore des réparations d'urgence.

Une présentation plus détaillée des projets et interventions du secteur rural à STP est donnée à l'annexe technique A (point A4) du Volume 2 joint au rapport d'évaluation.

Appendice IV. Carte de la zone du projet



Localisation de Sao Tomé et Principe

Ile de Sao Tomé et Ile de Principe



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.